

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 février 2025, le député de Pontiac inscrivait au feuilleton une question demandant d'expliquer la décision administrative créant une distinction pour les Québécois atteints de diabète de type 1 de plus de 18 ans qui ne peuvent se prévaloir du Programme d'accès aux pompes à insuline (PAPI) s'ils n'y étaient déjà inscrits avant l'âge de la majorité.

Rappelons que, en mai 2022, un avis portant sur [l'évaluation des systèmes de pompes à insuline chez les patients atteints du diabète de type 1](#) a été publié par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Cet avis suggère l'élargissement du programme à la population adulte. L'analyse de l'avis est complétée et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est en attente de disponibilités financières pour en assurer le déploiement.

Parallèlement, à l'été 2019, le MSSS a annoncé le financement des lecteurs de glycémie en continu pour la population diabétique, [selon certains critères](#). Bien que cette annonce ne soit pas liée au PAPI, ces appareils peuvent soutenir certaines modalités thérapeutiques chez la population adulte présentant un diabète de type 1 non admissible au PAPI.

Je porte à votre attention qu'au 31 mars 2024, il y avait 3 457 personnes inscrites au PAPI, soit une augmentation de 12,09 % comparativement à l'année précédente. En 2023-2024, 3 679 086 \$ et 7 745 246 \$ ont respectivement été versés pour les pompes et les fournitures; les frais de gestion s'élèvent à 774 525 \$.

Soyez assuré que le MSSS reconnaît la nécessité du remboursement des pompes à insuline et leurs fournitures pour toute la population présentant un diabète de type 1 au Québec. La disponibilité financière oriente toutefois certains choix, au regard des populations les plus vulnérables et ayant le plus grand impact sur le continuum de vie, dans l'attente d'une capacité additionnelle.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-00996